CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 8 AVRIL 2022

Date d'affichage :
15 avril 2022

Date de convocation :
1er avril 2022

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt deux, le huit avril à 20 h 30, le Conseil Municipal du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 1 Place du Martouret, sous la présidence de Monsieur Michel CHAPUIS (le Maire).

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel CHAPUIS déclare la séance ouverte.

Étaient présents :
Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON (absent à la question n°4), Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN (absente de la question n° 1 à la question n° 3), Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :
Madame Michelle MICHEL à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY

Monsieur Michel CHAPUIS, Maire en exercice, se retire au moment du vote des Comptes Administratifs conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame Caroline BARRE, première Adjointe, est élue à l'unanimité Présidente de Séance.

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à 0H15.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

N° 1 CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,

- NOMME Madame Marlène LASHERME pour remplir les fonctions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE de la présente communication.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 3 ENVIRONNEMENT : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-François EXBRAYAT

APPROUVE les subventions allouées à chacune des associations dont l'activité est liée à l'Environnement, pour un montant de 1 580 € selon le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant 2021	Montant demandé en 2022	Montant proposé
Groupe Géologique	260,00 €	260,00 €	260,00 €
Groupe Mycologique de la Haute Loire	260,00 €	300,00 €	300,00 €
Nature Haute-Loire	260,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	1 580,00 €	**2 060,00 €**	**2 060,00 €**

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 4 ENTRETIEN DU BOIS DE BONNETERRE ET AUTRES ESPACES : CONVENTION AVEC LA RÉGIE DE QUARTIERS

Rapporteur : Monsieur François CHATAING

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Régie de Quartiers et tous les documents y afférents afin d'assurer l'entretien du Bois de Bonneterre et d'autres espaces,

- INSCRIT le montant de ces dépenses au titre de l'exercice budgétaire concerné, sous l'imputation prévue à cet effet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AU PROFIT DE MADAME MURIEL GOUY VERDIER

Rapporteur : Monsieur Quentin PETIT

- APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle BP n°107 (786 m²) au profit de Madame Muriel GOUY VERDIER ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte,

- APPROUVE cette opération pour un montant de 6 288 €, prix conforme à l'estimation de France Domaine du 7 décembre 2021, frais en sus à la charge de l'acquéreur,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération et ceux qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 ZAC DU PENSIO : AVENANT N°4 AU CONTRAT DE CONCESSION

Rapporteur : Madame Emmanuelle VIALANEIX

- APPROUVE le nouveau bilan de l'opération d'aménagement de la ZAC du Pensio tel qu'il ressort de l'avenant n°4 annexé,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au contrat de concession d'aménagement de la ZAC du Pensio joint à la présente délibération,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

N° 7 ZAC DU PENSIO : APPROBATION DU CRAC 2021

Rapporteur : Madame Emmanuelle VIALANEIX

- APPROUVE le Compte Rendu Annuel des Comptes 2021 du contrat de concession d'aménagement de la ZAC du Pensio,

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre ou à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

***DÉLIBÉRATION* : ADOPTÉE**

VOTE : UNANIMITÉ

N° 8 CONCESSION CŒUR DE VILLE : AVENANT N°6

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le nouveau bilan de la concession d'aménagement de renouvellement urbain centre-ville du Puy tel qu'il ressort à l'avenant n°6 annexé,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 au contrat de concession joint à la présente délibération,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***DÉLIBÉRATION* : ADOPTÉE**

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 CONCESSION CŒUR DE VILLE : APPROBATION DU CRAC 2021

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Compte Rendu Annuel des Comptes (CRAC) 2021 de la Concession de Renouvellement urbain du centre ville du Puy,

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre ou signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

***DÉLIBÉRATION* : ADOPTÉE**

VOTE : UNANIMITÉ

N° 10 AMÉNAGEMENT DU SECTEUR JEAN SOLVAIN / RÉPUBLIQUE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UN AMÉNAGEUR

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation pour désigner un aménageur sur le secteur Jean Solvain / République,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces permettant la bonne exécution de la présente délibération.

***DÉLIBÉRATION* : ADOPTÉE**

VOTE : UNANIMITÉ

N° 11 ARRÊT DU PROJET DE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- ARRÊTE le projet de Règlement Local de Publicité,
-
- DÉCIDE que le projet de RLP sera tenu à la disposition du public en mairie,
-
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux consultations prescrites par le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement,
-
- AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre le moment venu le projet de RLP à enquête publique.

***DÉLIBÉRATION* : ADOPTÉE**

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 29
Contre : 4
Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celline GACON, Laurent JOHANNY

N° 12 COMMERCE 4 PLACE EUGÈNE PÉBELLIER : CONCLUSION D'UN CRÉDIT BAIL IMMOBILIER AVEC LA SOCIÉTÉ VALS PRESSING

Rapporteur : Monsieur Jérôme EYNARD

- APPROUVE la conclusion d'un contrat de crédit bail avec la Société Civile Immobilière Vals Pressing en faveur du local commercial situé 4 place Eugène Pebellier et cadastré AT 57 (lots 30, 44 et 52) en vue de l'installation d'une activité de blanchisserie, teinturerie de détail et point relais colis,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de crédit bail correspondant, établi pour une durée de 10 ans et dont le loyer mensuel s'élève à 1 645,43 € HT,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches administratives relatives à cette décision.

***DÉLIBÉRATION* : ADOPTÉE**

VOTE : UNANIMITÉ

N° 13 ASSOCIATIONS SPORTIVES : SUBVENTIONS 2022

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ADOPTE le montant des subventions à attribuer aux associations sportives selon le tableau ci après :

Nom du Club	Sport	Objet de la demande	Montants 2021	BP 2022
Subventions aux associations			**51 225,87 €**	**53 844,92 €**
FC Chirel	Football	entraînements et compétitions	**676,50 €**	**676,50 €**
HOPC	Handball	entraînements et compétitions	**9 253,88 €**	**9 253,88 €**
Tennis de Table le Puy Chadrac *	Tennis de table	entraînements et compétitions	**853,50 €**	**853,50 €**
Arts Martiaux Le Puy Comm.	Judo/ Jujitsu	entraînements et compétitions	**6 792,59 €**	**6 792,59 €**
ASM Gym/Trampo	Gym	entraînements et compétitions	**5 754,36 €**	**5 754,36 €**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Nom du Club	Sport	Objet de la demande	Montants 2021	BP 2022
Athlétic Club	Sport de combats	entraînements et compétitions	4 512,08 €	4 512,08 €
Ecole de Pétanque	Pétanque	entraînements et compétitions	887,67 €	887,67 €
Groupe Cyclo du Puy	Vélo	entraînements et compétitions	469,56 €	469,56 €
Le Puy Pétanque	Pétanque	entraînements et compétitions	668,97 €	668,97 €
Stade Bouliste	Pétanque	entraînements et compétitions	562,83 €	562,83 €
Tae Kwon Do	Tae Kwon Do	entraînements et compétitions	713,99 €	713,99 €
USV	Force athlétique	entraînements et compétitions	5 451,68 €	5 451,68 €
Velay Gym	Gym	entraînements et compétitions	5 711,36 €	5 711,36 €
Viet vo dao	Viet vo dao	entraînements et compétitions	292,67 €	292,67 €
Vélo Club du Velay	Vélo	entraînements et compétitions	0,00 €	2 619,05 €
Gym Emile Roux	Gym	entraînements et compétitions	2 336,56 €	2 336,56 €
Gym pour Tous	Gym	entraînements et compétitions	2 778,79 €	2 778,79 €
Hsi Ming	Art martiaux chinois	entraînements et compétitions	1 083,86 €	1 083,86 €
Montplaisir	Gym Douce	entraînements et compétitions	2 425,01 €	2 425,01 €

Subv. Sports scolaires			2 146,20 €	2 825,10 €
USEP	Sport scolaire	Aide favorisant le développement du sport scolaire	1 073,10 €	1 412,55 €
UGSEL	Sport scolaire	Aide favorisant le développement du sport scolaire	1 073,10 €	1 412,55 €

Grandes Manifestations				35 000,00 €
Groupe Cyclo du Puy	cyclisme	Rallye Lafayette	1 300,00 €	1 300,00 €
Union Sportive du Velay	Force athlétique	Championnat de France de développé couché	1 500,00 €	1 500,00 €
Jogging 43	Running	15 Km du Puy en Velay	12 500,00 €	12 500,00 €
Grand Trail du St Jacques	Trail	Trail Chemin de St Jacques	8 000,00 €	8 000,00 €
Stade Bouliste	Boule	Grand Prix de la Ville	1 000,00 €	1 000,00 €
Auvergnat du Coeur	Relais	Relais au Profit du Mécénat Chirurgie Cardiaque	600,00 €	600,00 €
Le Puy Pétanque	Pétanque	National d'hiver	3 000,00 €	3 000,00 €
Chrono puces	course	5ème anniversaire de la Corrida	1 500,00 €	3 500,00 €
Gym pour Tous	gym	Fête Freestyle Fitness le 19/03/2022	0	1 500,00 €
Fit Runs	trail	Color Run	0	1 500,00 €
Club bouliste Féminin	Boule	Concours de boule féminin les 19 et 20 février 2022	0	600,00 €

Aides diverses			**1 000,00 €**	**1 000,00 €**
École de Pétanque	Pétanque	Championnat des clubs de sport adapté et Championnat Régional de sport adapté	**250,00 €**	**250,00 €**
Hassan EL BELGHITI (USV)	Force athlétique	Aide pour sportif de Haut Niveau	**750,00 €**	**750,00 €**

- INSCRIT au Budget Primitif 2022 au chapitre et article correspondants les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

***DÉLIBÉRATION* : ADOPTÉE**

VOTE : UNANIMITÉ
Mesdames Colette CHASSAGNE et Emmanuelle VIALANEIX ne participent pas au vote.

N° 14 DISPOSITIF "PROFESSION SPORT" : ENGAGEMENT DE PRINCIPE POUR LA SAISON SPORTIVE 2022/2023

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- APPROUVE le versement, aux associations sportives concernées, de l'aide à l'emploi sportif à hauteur de 2 € de l'heure plafonnée à 85 heures mensuelles par éducateur et dans la limite de deux éducateurs par association pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, selon les états qui seront fournis,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

***DÉLIBÉRATION* : ADOPTÉE**

VOTE : UNANIMITÉ

N° 15 CAUSANS : CONVENTION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Madame Mathilde BOURGIN

- APPROUVE la convention de travaux avec la Région Auvergne-Rhone-Alpes et le lycée Jean Monnet dans le cadre de la restructuration de l'établissement scolaire, comprenant le transfert foncier entre la Ville et la Région (environ 1 710 m², la surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage),

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention en annexe ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

***DÉLIBÉRATION* : ADOPTÉE**

VOTE : UNANIMITÉ

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

N° 16 GYMNASE DE GUITARD - TRANSFERT DE L'ÉQUIPEMENT

Rapporteur : Madame Mathilde BOURGIN

- APPROUVE le transfert du gymnase de Guitard à la Région Auvergne-Rhone-Alpes. La surface définitive sera établie après élaboration d'un document d'arpentage,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 VOLET "POLITIQUE DE LA VILLE - VIE DES QUARTIERS" SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- APPROUVE le montant des subventions à attribuer selon le tableau ci-joint,

NOM DE L'ASSOCIATION	Objet détaillé de l'Association	Montant 2021	Montant demandé en 2022	Montant proposé 2022
Vivre ensemble à Guitard	Collectif d'habitants. Animation du quartier	2 200,00	2 400,00	2 200,00
Association "les Taulha'quoi"	Collectif d'habitants. Animation du quartier	0,00	5 000,00	3 000,00
Val Vert Plus	Collectif d'habitants. Animation du quartier	2 200,00	2 200,00	2 200,00
Vivre ensemble à Saint Laurent	Collectif d'habitants. Animation du quartier	2 200,00	2 200,00	2 200,00
Association " Le Village d'Ours"	Collectif d'habitants. Animation du quartier	800,00	800,00	800,00
Association " Village Ours et Mons"	Collectif d'habitants. Animation du quartier	800,00	0,00	0,00
CLCV (Comité Le Puy en Velay)	Association de défense des consommateu rs et notamment des locataires	450,00	650,00	450,00
Vivre en Vieille Ville	Collectif d'habitants. Animation du quartier	2 200,00	2 200,00	2 200,00
Association des habitants du Riou	Collectif d'habitants. Animation du quartier	840,00	1 100,00	840,00
Association femmes NUR	Collectif de femme	750,00	1 000,00	750,00
TOTAL Politique de la Ville - Vie des Quartiers		**12 440,00**	**17 550,00**	**14 640,00**

- INSCRIT au Budget Primitif 2022 les crédits correspondants sous l'imputation :
Chapitre : 65 – Sous-fonction : 520 et 512 – Articles : 6574 et 65733.

***DÉLIBÉRATION* : ADOPTÉE**

VOTE : UNANIMITÉ
Monsieur Jean-Williams SEMERARO ne participe pas au vote.

N° 18 AFFAIRES SOCIALES - PERSONNES ÂGÉES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- APPROUVE l'attribution des subventions aux associations dont le détail est précisé dans le tableau ci après, pour une somme totale de 30 000,00 Euros :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant 2021	Subvention 2021 Exceptionnelle liée à la Crise du Covid 19	Montant demandé 2022	Subvention Exceptionnelle	Montant proposé
SECTEUR SANTE					
Association pour le Don de Sang Bénévole du Puy-en-Velay	200,00 €		PAS DE DEMANDE		
CLUB COEUR ET SANTE DU PUY EN VELAY	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €
SECTEUR PERSONNES AGEES					
CLUB " LES FUSEAUX D'OR"	1 600,00 €		1 200,00 €		1 200,00 €
VMEH (Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers)	400,00 €		PAS DE DEMANDE		
ASSOCIATIONS CARITATIVES					
BANQUE ALIMENTAIRE	3 000,00 €	500,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	3 300,00 €	500,00 €	3 300,00 €	1 000,00 €	4 300,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	6 800,00 €	500,00 €	6 800,00 €	1 000,00 €	7 800,00 €
SECOURS CATHOLIQUE (équipe locale)	3 000,00 €	500,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
SECOURS POPULAIRE	3 500,00 €	500,00 €	3 500,00 €	1 000,00 €	4 500,00 €
SOCIETE SAINT-VINCENT DE PAUL	950,00 €		950,00 €		950,00 €
NOM DE L'ASSOCIATION	Montant 2021	Subvention 2021 Exceptionnelle liée à la Crise du Covid 19	Montant demandé 2022	Subvention Exceptionnelle	Montant proposé
HABITAT ET HUMANISME	950,00 €		950,00 €		950,00 €
AIDE HUMANITAIRE					
UNICEF	200,00 €		400,00 €		300,00 €
JUSTICE ET PARTAGE	1 000,00 €		3 000,00 €		1 000,00 €

***DÉLIBÉRATION* : ADOPTÉE**

VOTE : UNANIMITÉ
Monsieur Jean-Williams SEMERARO ne participe pas au vote.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

N° 19 AFFAIRES SCOLAIRES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame Marlène LASHERME

- APPROUVE le montant des subventions pour l'année 2022 pour un montant total de 9 150 € à attribuer selon le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant 2021	Montant demandé en 2022	Montant proposé
Association « Jeunes Pousses »	3 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €
Comité Départemental de Prévention Routière	300,00 €	300,00 €	300,00 €
La Ligue de l'Enseignement	5 000,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €
Scouts & Guides de France	850,00 €	850,00 €	850,00 €
	9 150,00 €	**12 150,00 €**	**9 150,00 €**

- DÉCIDE que la dépense soit prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation : Nature : 6574 – Chapitre : 65 – Sous fonction : 255.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 20 REVALORISATION DES AIDES AUX OEUVRES DE VACANCES ET AUX SÉJOURS À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE À COMPTER DU 15 AVRIL 2022

Rapporteur : Monsieur Quentin PETIT

- APPROUVE les nouveaux montants des aides aux œuvres de vacances et aux séjours à caractère pédagogique proposés :
  - 2,00 € pour une demi-journée,
  - 4,00 € par jour pour un séjour d'une durée de 1 à 4 jours,
  - 5,00 € par jour pour un séjour d'une durée supérieure ou égale à 5 jours,

  pour les séjours à compter du 15 avril 2022.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 21 AIDES AUX OEUVRES DE VACANCES ET AUX SÉJOURS À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE : PARTICIPATION

Rapporteur : Madame Marlène LASHERME

- APPROUVE le montant des aides aux œuvres de vacances de 771,40 € ainsi qu'aux séjours à caractère pédagogique de 337,50 € tels qu'ils figurent aux tableaux ci-après et pour un montant global de 1 108,90 € :

AIDES AUX ŒUVRES DE VACANCES												
Organisateurs	Séjours	ALSH & Séjours < 5 jours						Séjours > 5 jours				Montant total de la participation
		1/2 journées			Journées			Nbre Enfants	Durée Séjours	Nbre total journées	4,50 €	
		Nbre enfants concernés	Tarif :	1,70 €	Nbre d'enfants concernés	Tarif :	3,50 €				Participations	
			Nbre ½ journées	Total		Nbre Journées	Total					
Association Loisirs et Vacances du Velay (Polignac)	Séjour Morzine							18	7	126	567,00 €	567,00 €
												567,00 €
Assocation Vivre Mieux à Chadrac (Chadrac)	ALSH	2	6	10,20 €	5	39	136,50 €					146,70 €
												146,70 €
Maison des Jeunes et de la Culture (Espaly St Marcel)	ALSH	1	1	1,70 €	5	16	56,00 €					57,70 €
												57,70 €
						TOTAL GÉNÉRAL						771,40 €

AIDES AUX SÉJOURS A CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE												
Séjours						Séjours < 5 jours			Séjours > 5 jours			Montant total de la participation
Organisateurs	Nature		Dates			Montant participation :		3,50 €	Montant participation :		4,50 €	
			Du	Au		Nbre Elèves	Durée Séjours	Total	Nbre Elèves	Durée Séjours	Total	
Ensemble Scolaire St Jacques de Compostelle (Le Puy-en-Velay)	Séjour		29/11/2021	03/12/2021					15	5	337,50 €	337,50 €
						SOUS TOTAL						*337,50 €*
						TOTAL GÉNÉRAL						337,50 €

- DÉCIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation : Nature : 6574 - Chapitre : 65 - Sous fonction : 255.

***DÉLIBÉRATION* : ADOPTÉE**

VOTE : UNANIMITÉ

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

N° 22 ORGANISME DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (OGEC) : CONVENTION DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Marlène LASHERME

- VALIDE l'enveloppe annuelle proposée pour 2022 selon le tableau ci-après :

ETABLISSEMENTS	EFFECTIFS au 01/01/2022 FORFAIT UNITAIRE 2021 FORFAIT UNITAIRE 2022 TOTAL ANNUEL REPARTITIONS 1er versement (avant le 31.03) [EffectifsXforfait 2021/3]					2ème versement (avant le 30.06) [EffectifsXforfait 2022/3]	3ème versement (avant le 31.10) [EffectifsXforfait 2022 - 1er et 2ème versements]
Saint Louis	76	653,18 €	673,51 €	51 186,76 €	16 547,23 €	17 062,25 €	17 577,28 €
Saint Joseph / Le Rosaire	87	653,18 €	673,51 €	58 595,37 €	18 942,22 €	19 531,79 €	20 121,36 €
Saint Régis / Saint Michel	68	653,18 €	673,51 €	45 798,68 €	14 805,41 €	15 266,23 €	15 727,04 €
Sainte Thérèse	40	653,18 €	673,51 €	26 940,40 €	8 709,07 €	8 980,13 €	9 251,20 €
Saint Flory	34	653,18 €	673,51 €	22 899,34 €	7 402,71 €	7 633,11 €	7 863,52 €
Escola Calendreta	13	653,18 €	673,51 €	8 755,63 €	2 830,45 €	2 918,54 €	3 006,64 €
TOTAL GENERAL	**318**			**214 176,18 €**	**69 237,08 €**	**71 392,06 €**	**73 547,04 €**

- VALIDE le projet de convention fixant les modalités financières pour l'année 2022,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et toutes pièces s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 29
Contre : 4
Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celline GACON, Laurent JOHANNY

N° 23 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - SUBVENTIONS POUR GRANDES MANIFESTATIONS CULTURELLES

Rapporteur : Madame Catherine CHALAYE

- APPROUVE la répartition de l'enveloppe budgétaire par catégorie (animations culturelles et grandes manifestations),

- APPROUVE le montant des subventions aux diverses associations selon les deux tableaux ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION	2021 MMontant voté o	Montant demandé 2022	Montant proposé 2022
SOCIETE ACADEMIQUE DU VELAY	500,00	500,00	500,00
LE PUY VILLE D'ART	500,00	500,00	500,00
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE CROZATIER	500,00	500,00	500,00
GROUPE D'ASTRONOMIE DU VELAY ORION	300,00	400,00	300,00
BRIDGE CLUB DU PUY-EN-VELAY	700,00	700,00	700,00
ASSOCIATION PHILATELIQUE VELLAVE	100,00	100,00	100,00
ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES	150,00	150,00	150,00
CENTRE D'ENSEIGNEMENT DE LA DENTELLE AUX FUSEAUX	400,00	800,00	400,00
LES COMPAGNONS DE MIRAMANDE	125,00	125,00	125,00
COMPAGNIE DES MERCENAIRES DU VELAY	250,00	250,00	250,00
ERSA MALOMBRINA	250,00	2 000,00	250,00
LA BANDE DE PICROCHOLE	250,00	250,00	250,00
PAVANES ET CAPRIOLS	800,00	1 000,00	800,00
CDMDT 43	2 000,00	2 400,00	2 000,00
APAC	500,00	500,00	250,00
GROUPE FOLKLORIQUE LE VELAY	500,00	500,00	500,00
WELCOME SANTIAG	300,00	300,00	300,00
CENTRE DANSE	500,00	500,00	500,00
HIP-HOP ACADEMIE	*300,00*	1 500,00	300,00
	1 000,00	*2 500,00*	1 000,00

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

NOM DE L'ASSOCIATION	M	2021 Montant voté	Montant demandé 2022	Montant proposé 2022
NOSFERATU PRODUCTION	o 2 0	800,00	/	
THEATRE DE L'ALAUDA	5 0	/	2 000,00	
		/	1 000,00	1 000,00
THEATRE DU MAYAPO	3	300,00	1 000,00	300,00
	1	*800,00*	*2 000,00*	0,00
			1 500,00	1 200,00
THEATRE DU BOFADON	7 0	700,00	1 000,00	700,00
ARS MUSICA	5 5	400,00	400,00	400,00
ENSEMBLE VOCAL LES ANICIENS	8 0	400,00	400,00	400,00
A CŒUR JOIE	7 0	400,00	400,00	400,00
ENSEMBLE VOCAL INTERMEZZO	3 5	400,00	400,00	400,00
MELTING'POTES	3 0	400,00	800,00	400,00
CENTRE DEPARTEMENTAL D'ART VOCAL ET LYRIQUE (ARVOLY)	4 0	400,00	600,00	400,00
		2 000,00	*2 000,00*	2 000,00
CHORALE DES AINES DU BASSIN DU PUY	1 5	150,00	150,00	150,00
ENSEMBLE SINE NOMINE	2 5	250,00	250,00	250,00
CHORALE ARC EN CIEL		400,00	400,00	400,00
JUKEBOX		400,00	400,00	400,00

NOM DE L'ASSOCIATION	M	2021 Montant voté	Montant demandé 2022	Montant proposé 2022
PHOTO CLUB « OUVRE L'OEIL »	o 70	500,00	500,00	500,00
LES ARTISTES DU VELAY	40	400,00	400,00	400,00
COMITE DE JUMELAGE DE LA VILLE DU PUY EN VELAY	2	/	*4 200,00*	2 000,00
DANTE ALIGHIERI	60	400,00	500,00	400,00
LA LORELEÏ		/	*500,00*	400,00
LE DISJONCTEUR		400,00	600,00	400,00
AMICALE DES MAGICIENS DU VELAY	80	500,00	700,00	500,00
MOUVEMENT EUROPEEN	15	150,00	150,00	150,00
PRESENCE PHILOSOPHIQUE	20	400,00	400,00	400,00
PRESENCE BAROQUE AU PUY-EN-VELAY (EGLISE DU COLLEGE)		400,00		
KFB		300,00	800,00	0,00
CERCLE ARTISTIQUE ET POETIQUE D'AUVERGNE		*500,00*	*500,00*	500,00
EDUCATION SOLIDARITE CAMBODGE			500,00	0,00
LES AMIS DU QUATUOR CALISTA		/	3 000,00	0,00
ASSOCIATION 3018 CLUB		/	500,00	500,00
TOTAL Subventions aux Associations Culturelles	**36**	**22 475,00**	**34 175,00**	**24 625,00**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

NOM DE L'ASSOCIATION	2021 MMontant voté o	Montant demandé 2022	Montant proposé 2022
ROI DE L'OISEAU	1 5 153 000,00	153 000,00	153 000,00
	5 190,00	5 190,00	5 190,00
INTERFOLK	1 1 11 000,00	11 500,00	11 000,00
	1 1 000,00	1 500,00	1 000,00
CDMDT 43	1 1 800,00	1 800,00	1 800,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 2 290,00	2 290,00	2 290,00
JEUNES AGRICULTEURS HAUTE-LOIRE	*1 500,00*	1 500,00	1 500,00
SYNDICAT DES ELEVEURS DE CHEVAUX LOURDS		*2 000,00*	2 000,00
OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY EN VELAY		*3 000,00*	3 000,00
TOTAL Grandes Manifestations Culturelles	**1 8 175 780,00**	**181 780,00**	**180 780,00**
TOTAL Associations culturelles et Grandes Manifestations Culturelles	**2 2 198 255,00**	**215 955,00**	**205 405,00**

***DÉLIBÉRATION* : ADOPTÉE**

VOTE : UNANIMITÉ

N° 24 ASSOCIATION ROI DE L'OISEAU / VILLE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Mathilde BOURGIN

- APPROUVE les termes de la convention de financement à passer entre la Ville et l'Association « Roi de l'Oiseau ».

***DÉLIBÉRATION* : ADOPTÉE**

VOTE : UNANIMITÉ
Monsieur Jean-Williams SEMERARO ne participe pas au vote.

N° 25 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : RESTAURATION DE PAPYRUS

Rapporteur : Madame Catherine CHALAYE

- APPROUVE le projet de restauration des deux fragments de papyrus des Xe et XIe siècles de la Bibliothèque Municipale et le budget qui en est le corollaire,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : VISITE VIRTUELLE DE L'ESPACE PATRIMONIAL

Rapporteur : Madame Emmanuelle VIALANEIX

- APPROUVE la création d'une visite virtuelle de l'espace patrimonial de la Bibliothèque Municipale et le budget qui en est le corollaire,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Département de la Haute-Loire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 ASSOCIATION D'ANCIENS COMBATTANTS : SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Monsieur Stéphane CLABAUX

- APPROUVE le montant des subventions allouées à chaque association d'Anciens Combattants, tel que détaillé dans le tableau ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant attribué en 2021	Montant demandé en 2022	Montant proposé
UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS (UFACVGHL)	180,00 €	0,00 €	0,00 €
ANCIEN COMBATTANT DE LA RESISTANCE (ANACR)	200,00 €	200,00 €	200,00 €
AS DES CADRES DE RESERVE	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ASS DEP DES DEPORTES INTERNES ET FAMILLES DE DISPARUS (ADDIFDHL)	160,00 €	160,00 €	160,00 €
747ème SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES	0,00 €	400,00 €	400,00 €
COMITE DEPART DU PRIX DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION (CPRD)	290,00 €	290,00 €	290,00 €
UNION DEPART DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE (UDCVR)	170,00 €	170,00 €	170,00 €
AS. DALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE (ADCPG)	400,00 €	500,00 €	500,00 €
FED NAT DES AC ALGERIE TUNISIE MAROC (FNACAMT)	400,00 €	400,00 €	400,00 €
	2 000,00 €	**2 320,00**	**2 320,00**

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

N° 28 CONVENTION D'ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

Rapporteur : Monsieur Stéphane CLABAUX

- CONFIE par voie de convention, au CDG43, la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, selon les termes de la convention jointe en annexe,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement etd'agissements sexistes selon les modalités ci-dessus, à l'exécuter, conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ
Monsieur Michel CHAPUIS ne participe pas au vote.

N° 29 PERSONNEL : MISE À DISPOSITION

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le principe de la mise à disposition de Madame Véronique CHANUT, agent du CCAS du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 100 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'entretien et de restauration au Centre de Loisirs de Bel Air, du 1er avril au 30 juin prochain,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 30 CENTRE DE VACCINATION : CONVENTION FINANCIÈRE AVEC L'ARS

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement et tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 31 ETUDE PROGRAMMATIQUE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE DU PUY-EN-VELAY : AUTORISATION DU MAIRE À SOLLICITER LES FINANCEMENTS DE L'ANAH

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette étude.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Ginette VINCENT et Monsieur Jean-François EXBRAYAT ne participent pas au vote.

N° 32 BUDGET ANNEXE VENTE D'ENERGIE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier, au titre du budget annexe Vente d'Énergie pour l'exercice 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 33 BUDGET ANNEXE CAMPING : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier, au titre du budget annexe camping pour l'exercice 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 34 BUDGET ANNEXE CUISINE EN VELAY : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier, au titre du budget annexe Cuisine en Velay pour l'exercice 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 35 BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier, au titre du budget principal pour l'exercice 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 36 COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 : DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- DÉCIDE de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret, comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,

- DÉSIGNE Madame Caroline BARRE, Adjointe, pour remplir les fonctions de Président de Séance du Conseil Municipal du 8 avril 2022 pour les questions n°37 à 40 relatives aux comptes administratifs 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 37 BUDGET ANNEXE VENTE D'ENERGIE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ARRÊTE le Compte Administratif 2021 du budget annexe Vente d'Énergie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 38 BUDGET ANNEXE CAMPING : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ARRÊTE le Compte Administratif 2021 du budget annexe Camping.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 39 BUDGET ANNEXE "CUISINE EN VELAY" : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ARRÊTE le Compte Administratif 2021 du budget annexe "Cuisine en Velay".

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 40 BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ARRÊTE le Compte Administratif 2021 du budget principal.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 28
Contre : 4
Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celline GACON, Laurent JOHANNY

N° 41 BUDGET ANNEXE "VENTE D'ÉNERGIE" : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

  - Résultat de clôture (excédent) : 105 265,75 €,

  - Affectation en réserves au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 11 286,53 €,

  - Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002- Excédent antérieur reporté » : 93 979,22 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 42 BUDGET ANNEXE "CAMPING" : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :i-d

  - Résultat de clôture (excédent) : 39 004,34 €,

  - Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002- Excédents antérieurs reportés » : 39 004,34 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 43 BUDGET ANNEXE "CUISINE EN VELAY" : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 et d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

  - Résultat de clôture (excédent) : 2 758,15 €,
  - Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002
  - résultats antérieurs reportés » : 2 758,15 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

N° 44 BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ARRÊTE

les résultats définitifs de l'exercice 2021 et affecte le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- résultat de clôture : 6 296 359,14 €,

- affectation au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" pour 3 148 243,66 €,
- affectation au compte 002 "résultat antérieur reporté" pour 3 148 115,48 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 45 BUDGET ANNEXE VENTE D'ENERGIE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE par chapitre, en fonctionnement et en investissement, le Budget Primitif 2022 du budget annexe "Vente d'Énergie ", conformément aux propositions formulées.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 46 BUDGET ANNEXE CAMPING : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE par chapitre, en fonctionnement et en investissement, le Budget Primitif 2022 du budget annexe "Camping", conformément aux propositions formulées.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 47 BUDGET VILLE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE POUR L'ANNÉE 2022 AU BUDGET ANNEXE CUISINE EN VELAY

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ATTRIBUE une subvention d'équilibre pour l'année 2022, au budget annexe de la Cuisine en Velay, d'un montant de 30 300,00 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 48 BUDGET ANNEXE CUISINE EN VELAY : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE par chapitre, en fonctionnement et en investissement, le Budget Primitif 2022 du budget annexe "Cuisine en Velay", conformément aux propositions formulées.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 49 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- FIXE pour l'année 2022 les taux d'imposition suivants :
  - Taxe foncier bâti : 49,18 %,
  - Taxe foncier non bâti : 132,90 %.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 7
Michelle CHAUMETFabien SURRELCelline GACONLaurent JOHANNYCatherine GRANIER-CHEVASSUSJean-Williams SEMERAROAurélie CHAMBON

N° 50 BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE par chapitre, en fonctionnement et en investissement, le Budget Primitif 2022 du budget principal, conformément aux propositions formulées.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 26
Contre : 5
Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celline GACON, Laurent JOHANNY, Jean-Williams SEMERARO
Abstention : 2
Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Aurélie CHAMBON

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 15 avril 2022 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire

Michel CHAPUIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DU PUY-EN-VELAY - 43011

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)